

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 11 juillet 2022

REPUBLIQUE FRANCAISE			L'an deux mille vingt-deux le Onze du Mois de Juillet					
DEPARTEMENT du CANTAL								
Nombre de membres								
<table border="1"><thead><tr><th>Afférents au Conseil municipal</th><th>En exercice</th><th>Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td>23</td><td>23</td><td>20</td></tr></tbody></table>				Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	23	23
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération						
23	23	20						
Date de la convocation : 17 juin 2022			A 20 heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire. Présents : Laurent SAIGNIE, Jean BOUCHER, Annie COUDERC, Dimitri OCTAVIE, Françoise ALRIQ, Magali CRAUSER, Béatrice CHEVALLET, Danielle ROLLAND, Flore COUTURE, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilles CHABRIER, Félix ROCHE, Robert PISSAVY, Pierrick ROCHE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Alain BARRES. Présents par procuration : Aurélien TISSIER donne pouvoir à Françoise ALRIQ, Eric TUPHE donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS, Véronique BOREL donne pouvoir à Laurent SAIGNIE, Roland VIDAL donne pouvoir à Jean BOUCHER Absent : Pierre JUILLARD, Christian GRAS, Béatrice THOMAS. Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE					
Date d'affichage : 17 juin 2022								
Vote : Pour : 20								
Contre : 0								
Abstention : 0								

OBJET : Décision modificative au budget eau et assainissement 2022 n°1

Monsieur le Maire indique que suite à une fragilité sur la station d'épuration il est nécessaire de provisionner des crédits sur l'opération 10 « Réhabilitation station d'épuration et diagnostic assainissement » de 10 000,00 € afin de réparer le motoréducteur.

Monsieur le Maire propose de provisionner ces crédits sur la marge prévue à l'opération 15 « Réhabilitation des réseaux ».

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/07/2022 015-200071702-20220712-DE_2022_085-BF

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE les mouvements de crédits ci-dessous.

DECISION MODIFICATIVE n°1	
SECTION INVESTISSEMENT	
HAUSSE DES DEPENSES	
OPERATION 10 " REHABILITATION STEP ET DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT" Compte 21562	10 000,00 €
TOTAL	10 000,00 €
BAISSE DES DEPENSES	
OPERATION 15 " REHABILITATION DES RESEAUX" Compte 2315 - Installations, matériel et outillage	10 000,00 €
TOTAL	10 000,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/07/2022 015-200071702-20220712-DE_2022_085-BF